

Parc éolien « Les Lupins » à Hannapes 02.
A l'attention de Mr HOT, commissaire enquêteur.

En premier lieu, je note qu'en ce qui concerne ce projet, la MRAE n'a pas émis d'avis.
Cette situation constitue, à mon sens une irrégularité substantielle.

En effet, même si l'objectivité des services de l'État à l'égard de l'industrie éolienne peut être interrogée, lorsque la DREAL fournissait un avis, le public, ainsi que le commissaire enquêteur disposaient d'un minimum d'informations et d'éléments tangibles relatifs, par exemple à la densité de machines dans un rayon de 15 km, sur l'impact prévisible sur la faune et les monuments classés.

En l'absence de cet avis, comment le simple citoyen, ou un commissaire enquêteur peuvent-ils se prononcer ?

Vaut-il donc se contenter des allégations des promoteurs ?

La participation du public aux enquêtes est un droit fondamental du citoyen et elle conditionne la réussite de la transition énergétique.

Encore faut-il que le public puisse exercer ce droit ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

J'ajoute à l'attention de Mr le commissaire enquêteur qu'il conviendrait aussi que l'avis de la majorité puisse être entendu et pris en considération.

Le principe qui consiste à donner systématiquement raison aux puissances d'argent sous couvert d'une hypothétique sauvegarde de la planète contre l'avis du peuple n'est plus acceptable.

Les mouvements sociaux qui secouent notre société depuis plus de 3 mois témoignent de la légitime colère d'un monde rural qu'on a refusé d'écouter, qu'on a maltraité, qu'on a ignoré. Récemment, X Bertrand, président de Région, confiait à la presse son exaspération mais aussi ses craintes quant aux risques d'actes incontrôlables liés à la prolifération de l'éolien. Il conviendra d'en tenir compte.

Que quelques seigneurs de la terre tirent des bénéfices, très conséquents, de l'implantation de ces engins chez eux tandis que l'immense majorité de leurs concitoyens doit en subir, au quotidien, les nuisances dont celle, incontestable, de la dévaluation de leurs biens immobiliers ne peut pas se justifier dans un pays civilisé, même au nom de l'écologie.

A titre d'information, le journal le Figaro a effectué voici quelques jours un sondage en ligne au sujet de cette industrie.

En voici les résultats :



Bien évidemment, ces résultats de ce sondage n'ont pas grand-chose à voir avec celui mené par le syndicat des énergies renouvelables qui affirme, sans rire, que 80% des riverains sont enchantés de la présence d'un parc à proximité de chez eux.

Dans le cas particulier de la commune d'Hannapes, je note qu'aucune ZDE n'avait été instaurée sur le terroir de cette commune.

Elle ne figure pas au nombre des communes intégrées dans le SRE Picardie.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal mis en place sur le territoire de la communauté de commune de la Thiérache d'Aumale avait bien identifié des zones propices à l'installation de ces machines mais la commune d'Hannapes n'y figurait pas pour plusieurs motifs.

Je rappelle qu'un PLUI est un travail de très longue haleine qui, dans ce cas particulier avait mobilisé l'ensemble des acteurs locaux et des administrations aux fins de planifier le développement futur de cet territoire.

Accorder ce parc, reviendrait à effacer plus de 3 ans de concertation.

Le principal argument qui avait prévalu concernant la non intégration de zones favorables à l'éolien était, autant qu'il m'en souvienne lié à la présence de l'église mais aussi aux risques importants en matière d'inondations et de coulées de boues. La commune a, en de nombreuses occasions, été victime de coulées de boue dévastatrices.

COMMUNE	PPR	PRESCRIPTION PPR	Nbre com. PPRN pres*	Nbre com rest. PPRN pres*	MODIFICATION PPR	APPROBATION PPR	Nbre com. PPR N ap*	ARRETE IAL (1)	MISE A JOUR IAL	PAC/DCS	DICRIM	PCS	Nbre PCS
HANNAPPES	Inondation et coulées de boue	05/03/01	1	1	13/09/04			28/04/06	28/08/06				

La création des voies d'accès au parc ne pourra qu'amplifier ce phénomène.

Le second point concernait la proximité de la forêt de Mennevret et des risques pour la faune et l'avifaune.

Un autre point doit être pris en considération : La nappe phréatique. Il apparaît, en au moins un point du terroir d'Hannapes, qu'il existe des rivières souterraines et que la nappe phréatique est très peu profonde. Je n'ai pas trouvé d'éléments qui démontrent que cette question ait été sérieusement traitée.

Enfin, la répartition totalement anarchique des parcs, telle qu'elle apparaît sur l'ensemble de notre région, ne s'inscrit-elle pas en contradiction flagrante avec ce PLUI ?

Accorder ce projet qui va totalement à l'encontre des décisions et des prescriptions du PLUI initial me paraît être un affront au bon sens.

J'ajoute enfin que, comme l'a fait remarquer la DRAC, le risque est important de détruire les vestiges de l'ancienne voie romaine qui menait au fanum de Landifay.

Concernant les ressources procurées à la commune : En 2014, il avait été proposé à l'ensemble des communes de la Thiérache d'Aumale de se regrouper en une commune nouvelle. Cela aurait eu l'avantage, entre autres, de garantir aux mairies des ressources qui excèdent largement celles que pourrait procurer un parc éolien sans infliger aux habitants les nuisances. La commune d'Hannapes avait refusé cette proposition.

Les services de l'Équipement, ainsi que la sous-préfecture de Vervins faisaient preuve d'une extrême sévérité à l'égard des habitants du village qui, souhaitant construire, ou améliorer leur habitat, se risquaient à réaliser des travaux qui ne s'inscrivaient pas dans les directives liées à la protection des monuments classés. Je me souviens d'empoignades musclées avec les services instructeurs qui avaient refusé la construction d'une maison écologique (en bois)... Aujourd'hui, on se prépare à accorder les permis pour 4 éoliennes de 180 mètres de haut...

Quel jugement le citoyen de base peut-il porter à l'égard de telles absurdités ?

En matière de cohérence des politiques publiques je souhaite aussi souligner le fait que des sommes considérables ont été et vont être injectées par l'État et les collectivités pour la remise en état du

canal de la Sambre à L'Oise lequel traverse la commune. Le projet, je le précise, vise à développer le tourisme !

Dans le même temps, les communautés de communes du territoire, regroupées au sein du syndicat de Pays (PETR) mènent une politique ambitieuse, mais aussi extrêmement coûteuse en faveur du développement du tourisme.

Là encore, on peut légitimement s'interroger sur le bon sens de nos élus qui considèrent peut-être qu'il est possible de mener de front une politique en faveur du tourisme tout en négligeant, voire en détruisant, l'environnement et les paysages.

Les considérations liées à l'intérêt de l'éolien,

Je soumetts au mr le commissaire enquêteur que je sais très favorable à l'éolien les captures d'écran suivantes :

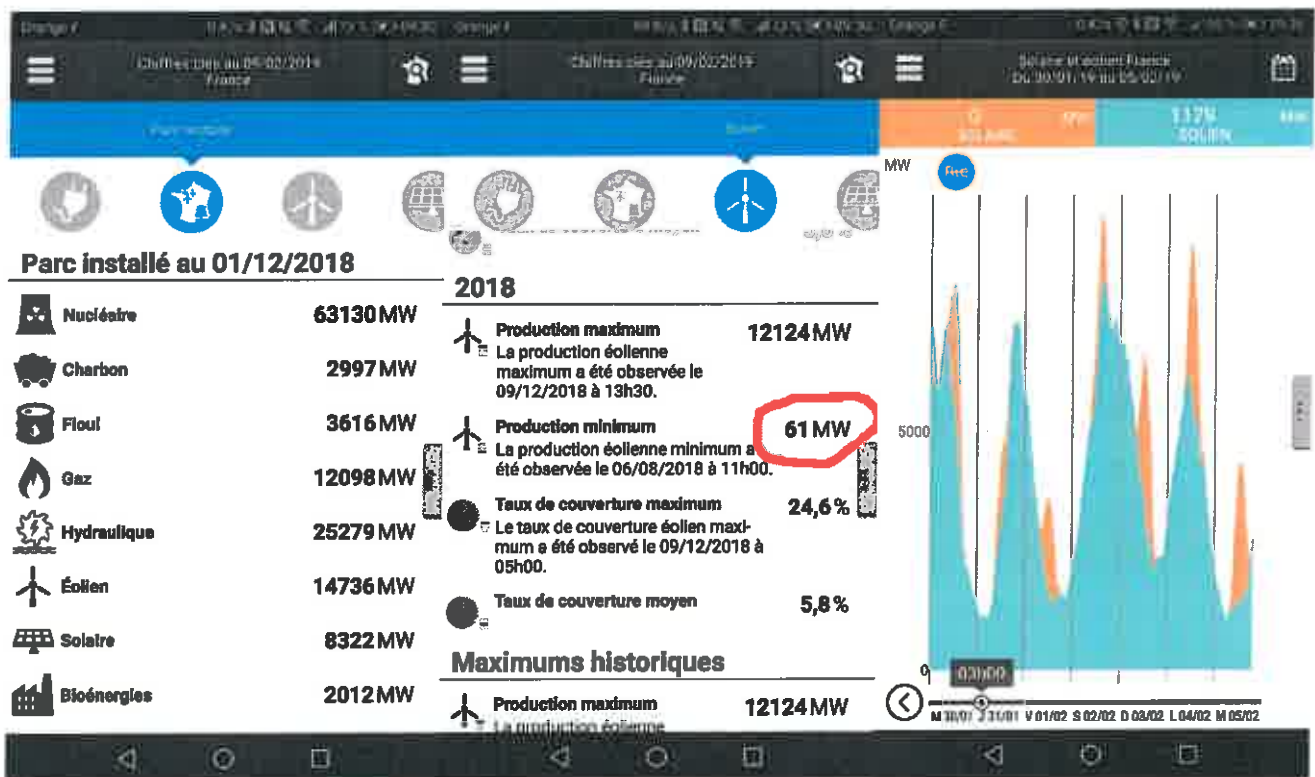
Il notera que malgré un parc éolien de 14 736 Mw à la date du 01/12/18, soit un 1/4 de la puissance du parc nucléaire, on a toujours pas trouvé le moyen d'arrêter un seul réacteur nucléaire par contre notre production de CO² est repartie à la hausse !

L'explication se trouve sans doute sur le tableau du milieu où l'on constate que le 6 août 2018, le parc national produisait 61 Mw...

Enfin, je lui communique la courbe de la production du 30 janvier au 5 février 2019...

Je pense pas qu'il soit nécessaire de commenter quant à la fiabilité de cette source d'énergie !

Les éléments ci-dessous, sont tirés de l'application ECO2mix de RTE.



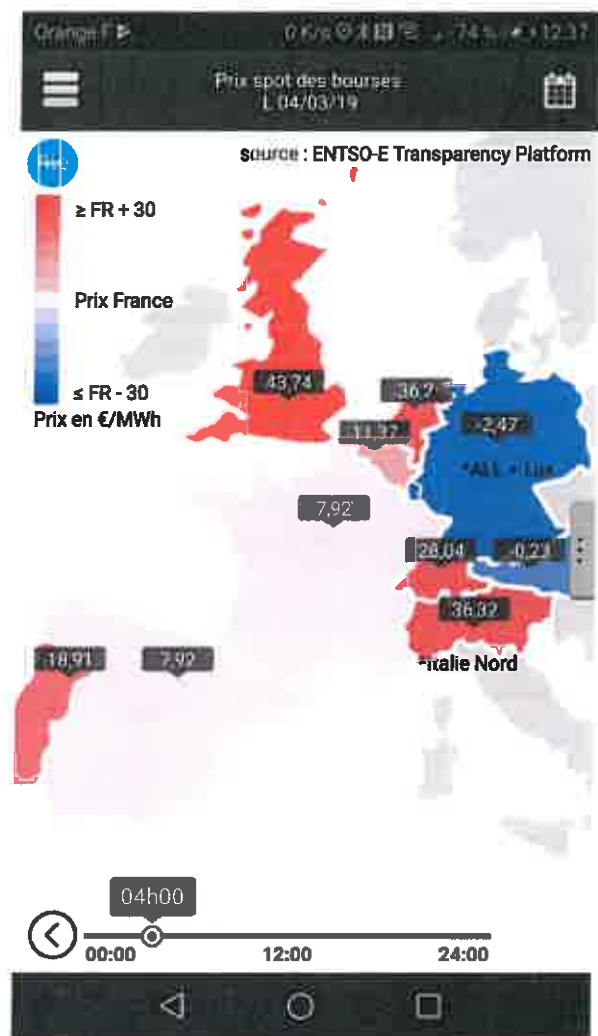
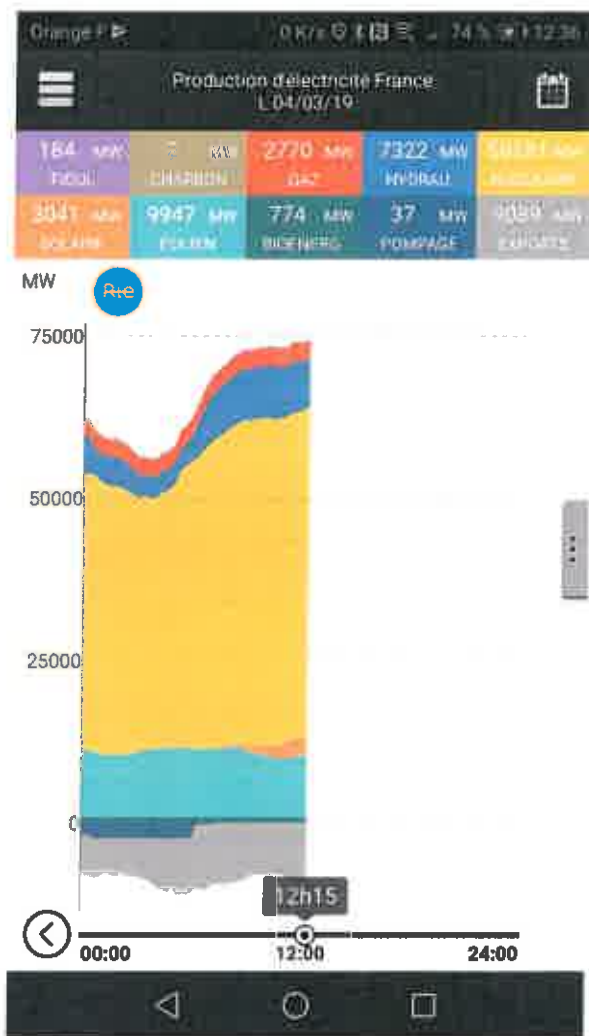
Sur ces autres tableaux tirés de la même application, on peut découvrir que l'éolien est très efficace, surtout quand on en a pas besoin !

Ainsi, aujourd'hui (4/3/19), il fait grand vent et la production est à son optimum. Près de 10 000 Mw.

Le problème c'est que le vent souffle partout en Europe... Résultat : Les prix sont bas, très bas sur le marché libre spot exep...

En application des dispositions de la loi Cochet de 2001, qui accordent un prix garanti aux promoteurs, 99 %¹ de l'électricité produite par les moulins à vent est achetée 82 € le Mwh- (voire davantage compte tenu des réévaluations contractuelles) pour être revendue 7,92 € soit un manque à gagner de 74 € par Mwh pour EDF qu'il conviendra de multiplier par le nombre de Mwh produits en une heure... Entre 3 et 4 heures du matin, cette plaisanterie a coûté aux Français 740 000 €

Une journée comptant 24 heures² je vous laisse le soin de calculer ce que nous coûtera ce coup de vent....



Par contre, le 8 février 2018, il faisait froid, très froid même puisque la température est descendue jusque - 8° mais ce jour là, ni le solaire, ni l'éolien n'étaient au rendez-vous !!!

- 1 Très peu de parcs dont les permis ont été accordés avant le 1/1/18 sont en production.
- 2 A 13 H, le cours du Mwh est à 32,37 €

